



Etat
de
l'Environnement
Industriel
en
Provence
Alpes
Côte d'Azur

Edition 2000

Avant-propos

Le rapport sur l'Etat de l'Environnement Industriel d'une région est un instrument conçu pour informer le public et les responsables sur l'évolution de la qualité des milieux et les pressions qui s'y exercent.

A ce titre, il est important qu'il soit mis à jour et complété régulièrement pour rendre compte le plus fidèlement possible de l'évolution des pollutions ou des risques de pollution d'origine industrielle. C'est là l'un des objectifs du document présent qui fait suite au premier bilan de l'Etat de l'Environnement Industriel en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, publié en 1998.

Les évolutions que l'on constate, ne serait-ce qu'entre 1998 et 2000, sont très instructives. Force est d'abord de constater que les investissements réalisés par certains industriels pour la protection de l'environnement ont conduit à des réductions significatives de leurs rejets polluants.

On ne peut que s'en féliciter, tout en notant que des progrès importants restent encore à faire. Les problèmes de pollution qui subsistent dans certains milieux en sont un exemple révélateur. De plus, dans la protection de notre environnement, se profile celle de notre santé, à travers l'air que nous respirons ou les produits que nous mangeons. Là, les substances incriminées s'appellent dioxines ou métaux lourds. Leur surveillance et leur réduction appellent une vigilance croissante. Nous avons donc cherché dans cette nouvelle édition à apporter un éclairage plus complet sur les rejets de produits toxiques dans notre région.

Dominique TIXERONT

Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche
et de l'Environnement

Sommaire

INTRODUCTION *Page 1*



LES REJETS DANS L'EAU *Page 3*

LES PRINCIPAUX POLLUANTS DE L'EAU *Page 6*

LES MATIÈRES EN SUSPENSION *Page 6*

LA MATIÈRE ORGANIQUE *Page 8*

LES PRODUITS AZOTÉS ET LES
PRODUITS PHOSPHORÉS *Page 12*

LES TOXIQUES *Page 14*

LES HYDROCARBURES *Page 18*

LES REJETS RADIOACTIFS *Page 20*

**LES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS
DE DÉPOLLUTION** *Page 22*



LES REJETS DANS L'AIR *Page 24*

LES PRINCIPAUX POLLUANTS DE L'AIR *Page 26*

LES OXYDES DE SOUFRE *Page 30*

LES OXYDES D'AZOTE *Page 36*

L'OZONE ET LES POLLUANTS PHOTOCHEMIS *Page 42*

LES COMPOSÉS ORGANIQUES VOLATILS
NON MÉTHANIS *Page 46*

LES POUSSIÈRES OU PARTICULES
EN SUSPENSION *Page 48*

LES REJETS RADIOACTIFS *Page 50*

LES ÉMISSIONS DE POLLUANTS TOXIQUES
BIOACCUMULABLES *Page 51*

LES DIOXINES ET FURANNES *Page 52*

LES GAZ À EFFET DE SERRE *Page 56*

LES NUISANCES OLFACTIVES *Page 58*

**LES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS
DE DÉPOLLUTION** *Page 61*



LES DÉCHETS INDUSTRIELS *Page 63*

UNITÉS D'INCINÉRATION DES DIS *Page 69*

DÉCHETS INDUSTRIELS BANALS ET DÉCHETS
MÉNAGERS ASSIMILÉS *Page 70*

BILAN DES COMMISSIONS LOCALES
D'INFORMATION ET DE SURVEILLANCE *Page 75*

LES DÉCHETS NUCLÉAIRES *Page 78*



SITES ET FRICHES INDUSTRIELS POLLUÉS *Page 81*

SUIVI DES SITES ACTUELLEMENT EN ACTIVITÉ *Page 85*



LES RISQUES INDUSTRIELS *Page 89*

FICHES DESCRIPTIVES DES ACCIDENTS *Page 92*



LES RISQUES NUCLÉAIRES *Page 104*



LES EXPLOITATIONS DE CARRIÈRES *Page 106*



LES ACTIVITÉS DE CONTRÔLE DE LA DRIRE *Page 114*

ANNEXES *Page 117*



Introduction

Trois types de zones caractérisent la région Provence-Alpes-Côte d'Azur du point de vue de l'environnement industriel. L'industrie lourde est principalement implantée dans les Bouches-du-Rhône aux alentours de Fos et de l'Étang-de-Berre. Elle regroupe principalement les raffineries (un tiers de la capacité française de raffinage), d'importants complexes pétrochimiques et chimiques, avec les dépôts pétroliers associés, et de la sidérurgie. Ensuite, de grands sites sont isolés en milieu essentiellement rural du nord des Bouches-du-Rhône et surtout des Alpes de Haute-Provence (Elf Atochem Saint-Auban, Sanofi Sisteron, Géométhane Manosque). Les Alpes-Maritimes, le Vaucluse et le Var regroupent des entreprises de taille moyenne appartenant aux domaines de l'agro-alimentaire, de la chimie fine, de la papeterie, des parfums et des traitements de surface.

La région ne dispose pas de centrale nucléaire de production électrique. Cependant, le CEA (Commissariat à l'Énergie Atomique) à Cadarache (13) représente une activité importante dans le domaine du nucléaire. Le CEA est en effet un vaste complexe qui, depuis 1959, regroupe de nombreux laboratoires de recherche, ainsi que plusieurs filiales semi-industrielles appartenant notamment à la COGEMA et à Technicatome. Par ailleurs, la COGEMA stocke de l'uranium à Miramas et GAMMASTER possède un irradiateur industriel à Marseille pour la conservation des denrées alimentaires et la stérilisation des instruments chirurgicaux.

Ces différentes activités, relativement concentrées dans certaines zones, peuvent être à l'origine de pollutions ou de risques non négligeables pour l'environnement. Leur pérennité impose tout particulièrement en Provence-Alpes-Côte d'Azur de concilier développement économique et protection de l'environnement dans une perspective d'évolution durable.

Le présent document s'appuie sur les analyses effectuées sur les rejets dans l'eau et dans l'air, sur les déclarations de production de déchets, et de manière plus générale, sur la connaissance acquise par la DRIRE des entreprises. Il vise à présenter un état clair et synthétique de l'environnement industriel de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur en 1999. Nous souhaitons qu'il puisse ainsi contribuer à l'information du public et au-delà, guider l'action de tous ceux qui concourent à une meilleure insertion de l'industrie dans l'environnement.